



Formation Contrôle Automobile

2.1.14. AMORTISSEUR DE DIRECTION

Amortisseur de direction : Dispositif destiné à l'absorption des chocs et des trépidations de la direction.

2.1.14.1. ETAT

2.1.14.1.1. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration d'un amortisseur de direction.

2.1.14.1.2. Défaut d'étanchéité | O |

Observation à mentionner en cas de fuite d'huile sur un amortisseur de direction.

2.1.14.3. FIXATION

2.1.14.3.1. Défaut de fixation | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation d'un amortisseur de direction.

2.1.14.4. DIVERS

2.1.14.4.1. Absence | O |

Observation à mentionner en cas d'absence d'un amortisseur de direction (monter d'origine sur le véhicule).

